

# ALLO, Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'ENTREPRISE ?

06/04/2021

Nous avons appris que depuis la semaine dernière, **des cas avérés** étaient présent au sein de notre entreprise. A partir de 3 cas covid avérés nous parlons de cluster ! **Aujourd'hui, au vu des informations que nous avons collectées, il semblerait que nous soyons à plus d'une 10 ene de cas covid !!!**

Le syndicat **SUD** a de suite alerté et demandé des comptes à la direction afin de savoir si elle comptait prendre les mesures nécessaire.

Réponse de la direction "**on s'en occupe !**"

Connaissant la maison "Coriolis", le CSE a pris les devants et contacté l'ARS qui n'était pas informé d'une quelconque alerte de la part de l'entreprise. Nous avons donc contacté la DIRECCTE (DREETS), qui, pareil, n'était pas au courant.

Au regard de la résurgence de la circulation du virus covid. Nous vous informons que le CSE à exercé un droit d'alerte pour danger grave et imminent conformément à l'art L4131-2 du code du travail.

*Nous vous rappelons que vous pouvez exercer un droit de retrait que cela est individuel et n'entraîne pas de perte de salaire, conformément à l'article L4122-1 du code du travail*

Aujourd'hui nous sommes aux regrets de ne voir aucune communication de la part de la direction. Pourtant l'entreprise doit prendre ses responsabilité et fermer le site le temps de la décontamination

**Nos vies valent plus que leurs profits !**



**Nous appelons donc dès à présent l'ensemble des salariés à exercer leur droit de retrait.**